



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 11 juin 2013 — N° 64

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 46.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), au nom de M. Lisée (Rosemont), fait une déclaration concernant le décès de l'ancien premier ministre de la République française, M. Pierre Mauroy.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 65^e anniversaire du Club optimiste de Sherbrooke.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration concernant le 50^e anniversaire de la Ligue des droits et libertés.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter M. Jean-Philippe Pelchat-Gagnon, lauréat d'un prix LOJIQ 2013.

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le succès télévisuel du groupe humoristique Les Appendices.

11 juin 2013

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Choquette.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le lauréat de la médaille de l'Assemblée nationale, D^r Pierre Brisson.

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage au boxeur Gaétan Hart.

M. Richer (Argenteuil) fait une déclaration concernant les 30 ans du Carrefour des femmes de Lachute.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. André Hébert.

À 13 h 58, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 13.

Moment de recueillement

11 juin 2013

Présentation de projets de loi

M. Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 46 Loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 46.

Dépôts de documents

M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2012 de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

(Dépôt n° 818-20130611)

Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport annuel 2012-2013 de la Régie de l'énergie.

(Dépôt n° 819-20130611)

M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport sur l'application de la *Loi sur le développement durable*.

(Dépôt n° 820-20130611)

11 juin 2013

M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le plan stratégique 2012-2015 de la Sûreté du Québec.

(Dépôt n° 821-20130611)

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 avril 2013 par M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) concernant l'abolition de la mesure fiscale de redressement d'impôt.

(Dépôt n° 822-20130611)

M. le président dépose :

Le rapport d'activité 2012-2013 du Commissaire au lobbying du Québec.

(Dépôt n° 823-20130611)

Dépôts de pétitions

Mme St-Amand (Trois-Rivières) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 522 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement des garderies privées conventionnées.

(Dépôt n° 824-20130611)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Richard (Duplessis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 936 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le recrutement prioritaire des travailleurs de proximité sur les chantiers de la Côte-Nord.

(Dépôt n° 825-20130611)

11 juin 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 103 citoyens et citoyennes de la circonscription de Lotbinière-Frontenac, concernant la réduction de la vitesse à l'intersection de la route 112 et de la rue Flinkote, à Thetford Mines.

(Dépôt n° 826-20130611)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, trois extraits de pétition concernant le financement adéquat de l'éducation publique au Québec sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 3 855 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Beaudoin (Mirabel);
(Dépôt n° 827-20130611)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 3 856 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Charbonneau (Mille-Îles);
(Dépôt n° 828-20130611)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 3 855 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme David (Gouin).
(Dépôt n° 829-20130611)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le financement des organismes communautaires autonomes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 765 citoyens et citoyennes de la circonscription de Taillon et du Québec, par M. Turcotte (Saint-Jean);
(Dépôt n° 830-20130611)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 1 158 citoyens et citoyennes de la circonscription de Sanguinet et du Québec, par M. Therrien (Sanguinet).
(Dépôt n° 831-20130611)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président rend sa décision concernant la question de droit ou de privilège soulevée par le leader du deuxième groupe d'opposition le 28 mai 2013 par laquelle il soutient qu'une violation de droit et de privilège résulterait de publicités et de communications d'information de plusieurs commissions scolaires invitant des parents à inscrire leurs enfants à la maternelle 4 ans à temps plein dès septembre 2013, alors que le projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans, est présentement à l'étude à l'Assemblée nationale.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Il a été déjà établi par la jurisprudence que le fait de se prévaloir de dispositions législatives toujours à l'étude à l'Assemblée nationale est un acte qui pourrait constituer un outrage au Parlement. Pour établir si un outrage au Parlement a été commis à première vue par les commissions scolaires, la présidence doit donc déterminer si les publicités et communications ont déconsidéré le rôle de l'Assemblée et de ses membres.

Tout indique que les commissions scolaires concernées se prévalent effectivement des dispositions du projet de loi n° 23 lorsqu'elles mettent en place un programme de maternelle 4 ans à temps plein. Par contre, aucune des publicités et des communications d'information ne fait allusion au rôle de l'Assemblée et de ses membres quant à l'adoption du projet de loi n° 23.

En ce qui concerne la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, on ne peut conclure clairement des termes employés dans son communiqué que le projet de loi n° 23 est actuellement en vigueur. Il est donc difficile de conclure pour la présidence, que par l'émission de ce communiqué, celle-ci a commis à première vue un outrage au Parlement, puisque celui-ci ne laisse pas croire que le projet de loi n° 23 a force de loi immédiatement. Il aurait cependant été souhaitable que la commission scolaire fasse référence au projet de loi n° 23 et au rôle de l'Assemblée dans son communiqué, dans un plus grand souci de clarté envers le public et de déférence envers l'Assemblée et ses membres.

11 juin 2013

La situation est différente en ce qui concerne la Commission scolaire des Chênes et la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands. Dans leurs communications d'information, ces commissions scolaires laissent aisément croire que les programmes de maternelle 4 ans sont déjà en place au sein de ces écoles et, conséquemment, laissent croire que les dispositions du projet de loi n° 23 en vertu desquelles ces programmes peuvent être organisés ont effet immédiatement. De plus, il n'y a aucune mention du rôle de l'Assemblée quant à la discussion et l'adoption du projet de loi n° 23 dans leurs communications d'information. La présidence conclut ainsi que ces deux commissions scolaires ont commis, à première vue, un outrage au Parlement.

La présidence effectue un rappel concernant l'importance de faire mention de manière explicite du rôle de l'Assemblée et de ses membres dans une publicité ou une communication d'information portant sur une mesure contenue dans un projet de loi à l'étude à l'Assemblée. Ces communications doivent porter la mention que les mesures envisagées se matérialiseront « sous réserve de l'adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale ».

Enfin, la présidence indique qu'il appartient maintenant au leader du deuxième groupe d'opposition de déterminer s'il souhaite poursuivre la procédure et présenter les motions requises à l'article 324 du Règlement.

À la suite de la décision rendue par la présidence, M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition, indique que dans l'éventualité où les 2 commissions scolaires reconnaissent leur erreur en transmettant à l'Assemblée une lettre à cet effet, l'affaire serait considérée close.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Moreau, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 22 novembre 2009, adressée à M. Renaud Lachance, Vérificateur général du Québec, transmise par M. Florent Gagné, sous-ministre des Transports du Québec de 2003 à 2006, concernant une situation survenue en 2004 et décrite au paragraphe 4.96 du chapitre 4 du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010.
(Dépôt n° 832-20130611)

11 juin 2013

Motions sans préavis

M. Iracà (Papineau), conjointement avec Mme David (Gouin), présente une motion concernant un cadre permettant à un maximum de jeunes de participer et de jouer au soccer; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Roy (Montarville) présente une motion concernant un mandat à la Commission de la culture et de l'éducation sur les services et ressources offerts aux élèves en difficulté d'apprentissage dans le réseau scolaire du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conjointement avec Mme David (Gouin), présente une motion concernant la suspension de la Fédération de soccer du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant le projet d'augmenter le tarif du bloc patrimonial fixé par loi à 2,79¢ / kWh; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Vallières (Richmond), conjointement avec Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Hébert, ministre responsable de la région de l'Estrie, M. Reid (Orford), Mme Trudel (Charlesbourg) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue des Jeux du Canada qui se tiendront à Sherbrooke du 2 au 17 août prochain;

QU'elle salue le travail de l'organisation et des 5 000 bénévoles impliqués, ainsi que la participation importante de la Ville de Sherbrooke;

11 juin 2013

QU'elle souhaite bonne chance à tous les athlètes participants et qu'elle invite les Québécois et Québécoises à aller encourager ces sportifs de haut calibre.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Bédard (Chicoutimi), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Trottier (Roberval), M. Claveau (Dubuc), Mme Charlebois (Soulanges), M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 175^e anniversaire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui depuis sa fondation en 1838, a su se forger une identité forte et riche, grâce à la fierté, à la créativité et à la joie de vivre de sa population;

QU'elle se souvienne des différents événements qui ont marqué l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ont contribué à enrichir le patrimoine légendaire et reconnu, spécialement dans le domaine culturel;

QU'elle reconnaisse le travail acharné des bâtisseurs de la région qui ont marqué son histoire tant sur le plan politique, économique, social que religieux et qui a su rayonner au-delà de ses frontières, notamment par son industrie touristique dynamique et florissante;

QU'elle remarque la vigueur des acteurs impliqués dans le développement de l'industrie de la forêt, des pâtes et papiers et de la production d'aluminium, rendu possible grâce aux ressources naturelles et hydro-électriques de la région;

QU'elle invite le Québec tout entier dans ce magnifique royaume pour prendre part aux festivités et découvrir les richesses de cette destination incontournable à l'occasion du 175^e anniversaire de la fondation du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

11 juin 2013

QU'elle souligne enfin le travail accompli par l'équipe d'organisation des célébrations et ses différents partenaires et qu'elle souhaite un excellent 175^e anniversaire à toutes et à tous.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Proulx (Sainte-Rose), conjointement avec Mme Gaudreault (Hull), Mme St-Laurent (Montmorency) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale appuie la campagne d'Amnistie internationale « J'aime mon corps. J'aime mes droits » en dénonçant les mariages précoces forcés, qui nient les droits de milliers d'enfants chaque jour partout dans le monde.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile, procède à des consultations particulières les 10, 11 et 13 septembre prochain et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Chambre des notaires
Chambre des huissiers de Justice
Institut de médiation et d'arbitrage du Québec
Réseau pour une approche transformative du conflit
Confédération des organismes familiaux du Québec
Observatoire du droit à la justice de l'Université de Montréal
M^e Denis Ferland, professeur à l'Université Laval
Curateur public du Québec
Office de la protection du consommateur

11 juin 2013

Jeune Barreau de Québec
Association du Jeune Barreau de Montréal
Conseil des syndics de faillites
Commission des droits de la personne
Barreau du Québec - Comité procédure civile
Barreau du Québec - Comité droit familial
Barreau du Québec - Comité recours civil

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour le Barreau du Québec soit de 30 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 150 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 69 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 81 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des autres intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 209, Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc.; projet de loi n° 205, Loi concernant la Ville de Châteauguay; projet de loi n° 206, Loi concernant la Municipalité régionale de comté des Basques; projet de loi n° 208, Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.; projet de loi n° 204, Loi concernant divers règlements de la Ville de Brossard et de la Ville de Longueuil visant l'arrondissement de Brossard;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 25, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe;
- la Commission de la santé et des services sociaux afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard de la gestion du Centre hospitalier de l'Université de Montréal par l'actuel directeur général.

11 juin 2013

M. Ouimet, troisième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations au rapport de la Commission à la suite des consultations particulières sur la gestion du Centre hospitalier de l'Université de Montréal par l'actuel directeur général;
- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.

AFFAIRES DU JOUR

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 7 juin 2013, sur le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 29 et 30 janvier ainsi que le 20 février 2013, a procédé à l'étude des rapports annuels de gestion des agences de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches, de l'Estrie et de l'Outaouais pour les années 2007-2008 à 2011-2012, et de la Capitale-Nationale pour les années 2009-2010 à 2011-2012. Le rapport contient cinq recommandations.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

11 juin 2013

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 12 juin 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 16 h 38, M. Ouimet, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 12 juin 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON